

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°13 (Arrêté de promulgation du 13 août 1935.)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 août 1935

Numéro JO
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro
31 août 1935

VISAS

Læ chef de bataillon pE JONQUIÈRES, chargé de l'expédition des affaires courantes de la colonie, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté du 1° » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vule décret du 25 juillet 1935, instituant un fonds spécial de prévoyance dans chaque colonie, pays de protectorat et territoire sous mandat, inséré au Journal officiel de la République française du 28 juillet 1935

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué à la Côte irançaise des Somalis le décret du 25 juillet 1935 susvisé, instituant un fonds special de prévoyance dans chaque colonie, pars de protectorat et territoire sous mandat. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

DE JONQUIERES